

Conférence organisée par
le Master 2 Justice, Procès et Procédures

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 : « REDONNER DU SENS À LA PEINE » ?

Formation validée pour la formation continue des avocats et des notaires (4 heures)



LE 8 MARS 2019

Salle du Conseil | 13h30 - 18h30

Bâtiment B - 2ème étage

Inscription obligatoire avant le 1er mars

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 : « REDONNER DU SENS À LA PEINE » ?

« L'état de nos juridictions et de nos prisons ne répond pas aux attentes des citoyens. Le Gouvernement souhaite engager une réforme de la justice pour rendre plus effectives les décisions des magistrats, donner plus de sens à leurs missions et rétablir la confiance de nos concitoyens dans notre justice. »

L'exposé des motifs de la réforme portée par la chancellerie pose immédiatement les enjeux contemporains de la peine. En quête d'identité et en mal de sens, la peine semble mise à mal par notre arsenal pénal, les rouages de nos juridictions répressives ou encore l'état de nos prisons.

La peine privative de liberté, conçue comme peine de référence dans notre classification des infractions et sanction la plus prononcée par les juridictions, tend à être concurrencée par de nouveaux moyens de réponse pénale. Entre le travail d'intérêt général, le sursis probatoire, les peines privatives et restrictives de droits ou encore les alternatives aux poursuites, l'arsenal pénal est devenu un monstre à mille têtes difficile à dompter.

L'écart marqué entre la peine encourue, la peine prononcée et la peine finalement exécutée a continué de se creuser au fil des réformes. Individualisation

de la réponse pénale et gestion des flux ont participé à la complexification du chemin vers la peine. Les rouages qui articulent le prononcé de la peine et l'exécution de la peine sont devenus sensibles à manier.

A ces problèmes d'unicité et de clarté, s'ajoute la difficulté de l'état de nos prisons : vétusté du parc immobilier pénitentiaire, encellulement individuel ou soucis de formation des détenus sont autant de facteurs éloignant la peine privative de liberté des fonctions et finalités dévolues à la peine.

Par cette réforme, la chancellerie poursuit le projet de « redonner du sens à la peine » en réorganisant le prononcé de la peine tout en renforçant l'efficacité de son exécution. Ce colloque se propose de mesurer la pertinence des différentes mesures. De la création de la détention à domicile à la création de nouveaux établissements pénitentiaires, en passant par l'aménagement ab initio de la peine, l'ensemble des nouveaux outils introduits par le projet de loi de programmation seront étudiés à la lumière de ses ambitions.

PROGRAMME

13h15 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

13h30 OUVERTURE ET PROPOS INTRODUCTIFS

Discours d'ouverture par Nathalie ALBERT

Doyen de la faculté de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales de Tours

Propos introductifs par Pauline DESPREZ et Lucas PLANTINET

Etudiants du Master 2 Justice, Procès, Procédures à l'Université de Tours

**PREMIÈRE TABLE RONDE : « REDONNER DU SENS AU
14h00 PRONONCÉ DE LA PEINE ? »**

Frédéric CHEVALLIER, Procureur de la République de Blois

François FOURMENT, Professeur à l'Université de Tours,

Mehdi KEBIR, Juriste assistant près le Procureur de la République de Tours

Virginie PELTIER, Professeure à l'Université de Bordeaux

15h30 PAUSE

**SECONDE TABLE RONDE : « RENFORCER L'EFFICACI-
15h45 TÉ DE LA PEINE LORS DE SON EXÉCUTION » ?**

Laurence LETURMY, Professeure à l'Université de Poitiers

Amandine MAGNE, Doctorante à l'Université de Poitiers

Patrick MAROT, Représentant de l'Observatoire International des Prisons

17h15 PROPOS CONCLUSIFS

Evelyne BONIS, Professeure à l'Université de Bordeaux

17h45 COCKTAIL
